

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 14 Avril 2015

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëtitia – GIROUD Jean-Claude - LIEHRMANN-DREUX Simone – JOUBERTEAU Yolande – SURAUD Rose-Marie - SAUVAGE Eric – TEIXEIRA Andréia – JUTARD Marinette - SOULAINÉ Guy

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à M. SAUVAGE Eric
- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène
- M. FLEURY Bastien a donné pouvoir à M. SOULAINÉ Guy

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 MARS 2015 :	2
FINANCES	2
Compte administratif 2014 budget principal (délibération n° 2015-0034).....	2
Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0035)	3
BUDGET ASSAINISSEMENT	3
Compte administratif 2014 budget assainissement (délibération n° 2015-0036)	3
Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0037)	4
BUDGET LOTISSEMENT	4
Compte administratif 2014 budget lotissement (délibération n° 2015-0038).....	4
Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0039)	4
BUDGET ZONE ARTISANALE	5
Compte administratif 2014 budget zone artisanale (délibération n° 2015-0040)	5
Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0041)	5
BUDGET COMMERCE	5
Compte administratif 2014 budget commerce (délibération n° 2015-0042).....	5
Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0043)	6
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015	6
• BUDGET PRINCIPAL	6
Affectation du résultat 2014 budget principal (délibération n° 2015-0044)	6
Fiche n°1259 (vote des 4 taxes) (délibération n° 2015-0045)	6
Adhésion au CAUE de la Vendée (délibération n°2015-0046)	7
Adhésion à ALIGATORE (délibération n°2015-0047)	7
Subvention RASED 2015 (délibération n°2015-0048)	7
Vote des subventions aux associations (délibération n°2015-0049)	7
Budget primitif principal 2015 (délibération 2015-0050).....	8
• BUDGET COMMERCE	8
Affectation du résultat 2014 budget commerce (délibération n° 2015-0051).....	8
Budget primitif commerce 2015 (délibération 2015-0052).....	9

• BUDGET ASSAINISSEMENT	9
Affectation du résultat 2014 budget assainissement (délibération n° 2015-0053).....	9
Budget primitif assainissement 2015(délibération 2015-0054).....	9
• BUDGET LOTISSEMENT	9
Affectation du résultat 2014 budget lotissement (délibération n° 2015-0055).....	9
Budget primitif lotissement 2015 (délibération 2015-0056).....	9
• BUDGET ZONE ARTISANALE	10
Affectation du résultat 2014 budget zone artisanale (délibération n° 2015-0057).....	10
Budget primitif zone artisanale (délibération 2015-0058).....	10
Location local du Crédit Agricole (délibération n°2015-0059)	10
Bail professionnel Dr SOUID (délibération n°2015-0060)	10
Post-financement ligne de trésorerie (délibération n°2015-0061)	11
Devis de facturation cantine et accueil périscolaire « e.enfance simplifié » (délibération n°2015-0062)	11
Illuminations de Noël (délibération n°2015-0063)	11
Mise en place d'un Plan Climat Énergie Collectivité entre le SyDEV et la Commune de L'Île d'Elle (délibération n°2015-0064)	12
Suivi des consommations énergétiques (délibération 2015-0065)	12
QUESTIONS DIVERSES	12

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Post-financement ligne de trésorerie
- Devis logiciel facturation cantine et accueil périscolaire
- Devis renouvellement décoration de Noël
- Mise en place d'un Plan Climat Energie Collectivité (PCEC) entre le SyDEV et la Commune de L'Île d'Elle
- Suivi des consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 MARS 2015 :

Monsieur LEGERON précise que ce n'est pas « roseraie » mais « roselière » qu'il faut mettre au dernier paragraphe sur le recensement des zones humides.

Le procès verbal du 23 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Madame GOSSET, receveur de la trésorerie de Chaillé les Marais est présente pour le vote du compte administratif. Elle présente le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes.

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

☛ *Compte administratif 2014 budget principal (délibération n° 2015-0034)*

Le résultat d'exercice 2014 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 245 505,30 € et un excédent d'investissement de 516 001,96 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de 75 135,11€ et un excédent de fonctionnement de 245 505,30 €.

Les restes à réaliser dépenses sont de 69 551,10€ et recettes de 20 732,73€.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2014 du budget principal est adopté par 13 voix pour et 1 contre.

☛ *Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0035)*

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de **l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé par 13 voix pour et 1 contre le compte administratif du budget principal de **l'exercice 2014**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour **l'exercice 2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2014 du budget principal est adopté avec 1 voix contre et 13 voix pour

Madame JUTARD Marinette intervient pour signaler qu'il y a un écart de 0,30cts entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif au niveau du déficit d'investissement reporté. Monsieur le Maire l'informe qu'il y aura des recherches et qu'une décision modificative sera proposée à la prochaine réunion de conseil s'il y a lieu d'être.

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

☛ *Compte administratif 2014 budget assainissement (délibération n° 2015-0036)*

Le résultat d'exercice 2014 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 11 747,81 € et un déficit d'investissement de 23 090,24 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit d'investissement de 23 090,24 € et un déficit de fonctionnement de 32 377,09 €.

Il n'y a eu aucun reste à réaliser.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2014 du budget assainissement est adopté par 14 voix pour.

Afin de combler le déficit du budget assainissement et que ce budget puisse s'autofinancer, Monsieur LEGERON Joël va revoir le contrat avec le délégataire (la SAUR).

☛ *Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0037)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget assainissement de **l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2014**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour **l'exercice 2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestions 2014 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

➤ **BUDGET LOTISSEMENT**

☛ *Compte administratif 2014 budget lotissement (délibération n° 2015-0038)*

Le résultat d'exercice 2014 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 508,23 € et un déficit d'investissement de 126 680,25 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit d'investissement de 126 680,25 € et un excédent de fonctionnement de 103 835,41 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2014 du budget lotissement est adopté par 14 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0039)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget lotissement de **l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2014**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour **l'exercice 2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2014 du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

➤ BUDGET ZONE ARTISANALE

☛ *Compte administratif 2014 budget zone artisanale (délibération n° 2015-0040)*

Le résultat d'exercice 2014 fait ressortir un déficit d'investissement de 1 046,91 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de fonctionnement de 6 323,12 € et un déficit d'investissement de 26 110,69 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2014 du budget zone artisanale est adopté par 14 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0041)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget zone artisanale de **l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2014**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget zone artisanale dressé, pour **l'exercice 2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2014 du budget zone artisanale est adopté à l'unanimité.

➤ BUDGET COMMERCE

☛ *Compte administratif 2014 budget commerce (délibération n° 2015-0042)*

Le résultat d'exercice 2014 fait ressortir un déficit d'investissement de 54 100,15 € et un déficit de fonctionnement de 323,61 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de fonctionnement de 323,61 € et un déficit d'investissement de 118 547,93 €

Les restes à réaliser recettes sont de 44 711,63€.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2014 du budget commerce est adopté

par 14 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2014 du receveur municipal (délibération n° 2015-0043)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget commerce de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget commerce dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2014 du budget commerce est adopté à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat 2014 budget principal (délibération n° 2015-0044)

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 245 505,30€ et un excédent d'investissement de 75 135,11€, décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

- En report en section de fonctionnement (002 R) 98 935,00 €
- En report en section d'investissement (001 R) 75 135,11 €
- En excédent de fonctionnement capitalisé (1068 R) 146 570,30 €

Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre, approuve l'affectation du résultat.

Fiche n°1259 (vote des 4 taxes) (délibération n° 2015-0045)

M. le Maire présente la fiche n°1259 (vote des 4 taxes) et précise que la commission des finances propose d'appliquer une augmentation des taxes de 1% par rapport à 2014, soit un produit attendu de 569 820 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les taxes de 1% ce qui donne :

	Taux de 2014	Coefficient de variation	Taux proposés pour 2015
Taxe d'habitation	21,96	1.011689	22,22

Taxe foncière (bâti)	11,11	1.011689	11,24
Taxe foncière (non bâti)	67,56	1.011689	68,35
C.F.E.	19,28	1.011689	19,51

Adhésion au CAUE de la Vendée (délibération n°2015-0046)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion 2015 de la commune en tant que membre de l'association du CAUE de La Vendée (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour un montant de 40 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion 2015 au CAUE de La Vendée, pour un montant de 40 €.

Adhésion à ALIGATORE (délibération n°2015-0047)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion 2015 de la commune en tant que membre de l'association ALIGATORE pour un montant de 20 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion 2015 à ALIGATORE, pour un montant de 20 €.

Subvention RASED 2015 (délibération n°2015-0048)

Le Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté (RASED) de la circonscription de Luçon sollicite la commune pour une demande de participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 30 € par classe. L'école Jacques Prévert dispose de 5 classes, soit un total de 150€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la participation aux frais de fonctionnement auprès du RASED pour un montant de 150€.

Vote des subventions aux associations (délibération n°2015-0049)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la ventilation du montant des subventions au compte 6574.

Monsieur le Maire explique que pour l'année prochaine, il va demander à Monsieur le Maire de Chaillé les Marais de participer avec la Commune de L'Ile d'Elle pour la subvention du club de football (FCCICP). Cela réduira la part de subvention à charge pour la Commune mais ne diminuera pas leurs moyens financiers.

Le conseil municipal, 2 contre et 1 abstention, fixe les subventions telles que définies ci-dessous :

ADAPEI	174.00	FCCICP	4 652.00
ADAP	1 914.00		
ADMR (secrétariat)	3 753.00	F.S.E. du Collège	1 000.00
Action sociale	384.00		
loyer	612.94		
Comédie Nelle	551.00	La boule Nellezaise	153.00
Amicale chasseurs	361.00	La carpe Nellezaise	219.00
Amicale école publique	2 851.00	Les restos du cœur	208.00

Amicale Pompiers S.Autize	156.00	Foyer des Jeunes	153.00
Anim. Tourist. Nellez.	903.00	OGEC la Foi	436.00
AREAMS	52.00	Rim'Elles	153.00
Pitchoun'elle	153.00	Danse Moderne	1 072.00
Ateliers loisirs créatifs	153.00	Union Philharmonique	1 640.00
Club du 3ème âge	316.00	Du Sport pour Tous	624.00

INVESTISSEMENT

Le conseil municipal,

Valide les dépenses d'investissement par opération :

Compte 2313 : 125 424 ,30 € : Opération 46 bâtts place du 8 mai
: Opération 47 : 8,98€ + RAR
: Opération 48 : 1 419,00€ (rond-point)
: Opération 52 : 20 499,56€ + RAR

Compte 2315 : : Travaux de voirie (opération 53) rue de la Treille 120 000,00€
: Programme voirie (opération 18) 168 147,05€

Valide les dépenses d'investissement mentionnées en ONA à savoir :

Compte 2031 : 20 000€ : Etude Pomère, terrain paint-ball et programme voirie
Compte 204172 : 12 962,28 : Réfection berges du Pomère
Compte 2111 : 20 000 € : acquisition terrain AK.316 (à côté du foyer rural)
Compte 2112 : 1 500€ : acquisition chemin du Halage (BLOMME Fabienne)
Compte 2116 : 3 000 € : cave urnes
Compte 2121 : 4 000€ : plantation devant l'usine Huhtamaki
Compte 21312 : 600€ : rideaux école
Compte 21318 : 8 000€ : préau foyer rural
Compte 2135 : 2 200€ : chaudière Impasse Pelletier
Compte 2152 : 7000 € : signalisation
Compte 21568 : 5 000€ : extincteurs
Compte 2158 : 4 000€ : outillages services techniques
Compte 2181 : 9 000 € : radars + vestiaires du foot
Compte 2183 : 5 000 € : Site Internet + logiciel facturation
Compte 2184 : 8 500 € : mobilier pour l'école publique (6 000€) + armoire
Compte 2188 : 30 000€ : pendule église, velux foyer rural, jeux Place de la Liberté...

Budget primitif principal 2015 (délibération 2015-0050)

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 388 419,58 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 806 440,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal, avec 3 voix contre et 12 voix pour

BUDGET COMMERCE

Affectation du résultat 2014 budget commerce (délibération n° 2015-0051)

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget commerce, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un déficit d'investissement de 118 547,93 € et un déficit de fonctionnement de 323,61 €, décide

d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 118 547,93 €
- En report en section de fonctionnement (002D) 323,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif commerce 2015 (délibération 2015-0052)

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 460,51 €
En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 169 711,63 €

Le budget Commerce est adopté par 3 voix contre et 12 voix pour

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat 2014 budget assainissement (délibération n° 2015-0053)

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget assainissement, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un déficit de fonctionnement de 32 377,09 € et un déficit d'investissement de 23 090,24 €, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 32 377,09 €
- En report en section de fonctionnement (002 D) 23 090,24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif assainissement 2015(délibération 2015-0054)

Il s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 91 008,34 €
Il s'équilibre en investissement, en dépenses et en recettes à 70 846,36 €

Le budget assainissement est adopté par 3 voix contre et 12 voix pour

BUDGET LOTISSEMENT

Affectation du résultat 2014 budget lotissement (délibération n° 2015-0055)

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget lotissement, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget lotissement présente un excédent de fonctionnement de 103 835,31 € et un déficit d'investissement de 126 680,25 €,

Madame JUTARD Marinette précise que pour le budget lotissement, il n'y a pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement au R1068.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 126 680,25€
- En report en section de fonctionnement (002 R) 103 835,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif lotissement 2015 (délibération 2015-0056)

Il s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 516 024,24 €

Il s'équilibre en investissement, en dépenses et en recettes à 457 762,72 €

Le budget Lotissement est adopté par 1 voix contre et 14 voix pour

BUDGET ZONE ARTISANALE

Affectation du résultat 2014 budget zone artisanale (délibération n° 2015-0057)

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget zone artisanale, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget zone artisanale présente un déficit de fonctionnement de 6 323,12 € et un déficit d'investissement de 26 110,69€, le Conseil Municipal, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 26 110,69 €
- En report en section de fonctionnement (002 D) 6 323,12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif zone artisanale (délibération 2015-0058)

Il s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 32 433,81 €

Il s'équilibre en investissement, en dépenses et en recettes à 26 110,69 €

Le budget Zone Artisanale est adopté à l'unanimité.

Location local du Crédit Agricole (délibération n°2015-0059)

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition du nouveau médecin Dr SOUID, le local du Crédit Agricole pour le transformer en cabinet médical. Le montant du loyer pour la commune s'élève à 300€/mois et ce, jusqu'à la réalisation de l'antenne médicale. Les frais (électricité, eau, téléphone etc.) seront à la charge du locataire Dr SOUID.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer le local au Crédit Agricole à hauteur de 300€/mois et que le Dr SOUID s'y installe. Le montant du loyer sera prévu au budget au compte 6132 « locations immobilières ».

Bail professionnel Dr SOUID (délibération n°2015-0060)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Dr SOUID va s'installer dans le local du Crédit Agricole fin avril / début mai.

Monsieur le Maire propose de signer un bail professionnel avec Dr SOUID d'une durée de 1 an avec tacite reconduction à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe le bail professionnel avec Dr SOUID.

Post-financement ligne de trésorerie (délibération n°2015-0061)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie avec été ouverte en avril 2014 afin d'aider la trésorerie à supporter le montant des dépenses du budget commerce.

Monsieur le Maire propose de transformer cette ligne de trésorerie qui n'a plus lieu d'être en emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1er

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 120 000€ et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en 10 années, au taux fixe de 1,780%.

Article 2

La commune de L'Île d'Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3

Les fonds seront versés à l'emprunteur par virement à la Trésorerie de Chaillé les Marais.

Article 4

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Devis de facturation cantine et accueil périscolaire « e.enfance simplifié » (délibération n°2015-0062)

Monsieur le Maire fait part d'une proposition du prestataire Berger Levrault pour changer le logiciel de facturation cantine et accueil périscolaire. Ce devis s'élève à un montant de 750€HT pour la mise en œuvre, 880€HT pour la mise en service et 38€HT/mois pour le contrat de maintenance.

Ce logiciel sera installé pour la rentrée scolaire de septembre 2015.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, d'acquiescer de logiciel de facturation cantine et accueil périscolaire.

Illuminations de Noël (délibération n°2015-0063)

Monsieur le Maire souligne le fait que les décorations de Noël n'ont pas été renouvelées depuis 5 ans. Il propose donc un devis de l'entreprise « Decolum » pour l'achat de nouvelles décorations et de cordons pour réparer certains achetées auparavant. Ce devis s'élève à 2 126,65€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe ce devis d'un montant de 2 126,65€ HT.

Mise en place d'un Plan Climat Énergie Collectivité entre le SyDEV et la Commune de L'Ile d'Elle (délibération n°2015-0064)

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une réunion le matin même avec M. RAMBAUD Jean-François, en présence de M. SOULAINÉ Guy au sujet de la mise en place d'un Plan Climat Énergie Collectivité.

Le PCEC est un outil de planification qui permet à la collectivité d'étudier la mise en place d'actions concrètes afin de maîtriser sa consommation énergétique et de produire de l'énergie par des sources renouvelables.

Le PCEC donne à la collectivité une vision globale et transversale de la gestion énergétique de son patrimoine (bâtiments et éclairage public) et impulse une dimension énergétique et environnementale à son urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention PCEC avec le SyDEV qui détermine et décrit les actions sélectionnées par notre commune :

- Evaluation énergétique des bâtiments existants
- Audit énergétique des bâtiments existants
- Suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Et autorise le Maire à conclure avec le SyDEV les conventions particulières pour chaque action menées dans le cadre de ce PCEC.

Suivi des consommations énergétiques (délibération 2015-0065)

Dans le cadre du Plan Climat Énergétique Collectivité (PCEC), une des actions sélectionnées est le « Suivi des consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confier cette action au SyDEV et demande à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action « suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au SyDEV l'action « suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le faire part de naissance de la fille à Mme TEIXEIRA Andreia

2- Mme JUTARD demande ce qu'il en est de la concession à Mme GOGUET Paulette. Monsieur le Maire l'informe que le dossier est en cours.

3- Monsieur LEGERON Joël demande au Conseil Municipal s'ils veulent bien que la commune participe au concours paysage de votre commune. Il explique qu'il y a plusieurs étapes, la commune passe devant un jury de la communauté de communes, puis du département, puis de la région etc.

Le Conseil Municipal accepte que la commune soit inscrite à ce concours paysage de votre commune.

Monsieur LEGERON Joël explique qu'après l'inscription, il faudra nommer un jury de la commune (un employé du service technique sera demandé pour faire partie de ce jury). Parmi les élus, Mme

JOUBERTEAU Yolande, Mme SURAUD Rose-Marie, Mme ROBIN Hélène et M. LEGERON Joël se proposent.

4- Monsieur le Maire propose pour la naissance de la fille de Mme TEIXEIRA Andreia et de celle de M. RENAUD Stéphane, que deux cagnottes soient mises à la mairie pour que les élus puissent mettre une participation pour un cadeau. Cette cagnotte sera installée jusqu'au 30 avril 2015.

LEVÉE DE LA SEANCE A 23h30